~~Ar. 9702~~
~~Suppl.~~
Case
FRC
27848

6

MÉMOIRE
JUSTIFICATIF,
POUR LOUIS-PHILIPPE
D'ORLÉANS,
ÉCRIT ET PUBLIÉ PAR LUI-MÊME,
EN réponse à la procédure du Châtelet.

26. 8bre. 1790 . . . 10!

[illegible]

MÉMOIRE JUSTIFICATIF,

POUR LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS,

ÉCRIT ET PUBLIÉ PAR LUI-MÊME,

EN réponſe à la procédure du Châtelet.

UNE triſte & longue expérience de tous les ſiècles & de tous les pays, la nature même de l'eſprit & du cœur humain a révélé à tous les légiſlateurs, à tous les juges combien le témoignage des hommes eſt incertain & ſuſpect, même lorſque le crime eſt avéré, même lorſque le corps du délit exiſte, même quand les témoins qui dépoſent, diſent : *J'étois là*, *j'ai tout entendu*, *j'ai tout vu*; même quand ces témoins ne varient ni ſur le ſignalement, ni ſur les indices, ni ſur les lieux, ni ſur l'heure. Que ſera-ce donc, & qu'elle doit être la circonſpection des juges, quand les dépoſans ſe contrediſent, quand ils n'ont rien vu, quand ils

THE NEWBERRY LIBRARY

dépofent, affirment, fignent, *requièrent falaire* fur des ouï-dire, fur des faux bruits, & quand des témoins enfin ne parlent que d'après l'impofteur le plus audacieux, le calomniateur le plus connu & le menteur le plus difficile à confondre? ON DIT :

L'expofé que j'ai fait à Londres de ma conduite, le rapport de M. Chabroud & le décret de l'affemblée nationale, établiroient de refte l'innocence d'un particulier ordinaire, dont les rapports feroient bornés au cercle étroit de fes entours; mais la latitude de mes relations eft fi étendue, que l'Europe attend de moi fans doute une juftification plus authentique & plus complette. Son attente ne fera point trompée. La procédure criminelle du châtelet, ne doit laiffer fur moi ni cicatrices ni taches. Auffi bien que l'époufe de Céfar, un des petits fils d'Henry IV ne doit pas être foupçonné, & il doit, à fon nom, à fes ancêtres, à fes neveux, & au fang augufte qui coule dans fes veines, de pourfuivre la calomnie jufques dans fes derniers retranchemens.

Comme l'a très-bien obfervé M. Chabroud, tout homme fans prévention, tout homme purifié de l'efprit de parti, n'a vu, dans les journées du 5 & du 6 octobre, qu'un jeu cruel du hafard, qu'un dé fatal forti du cornet des circonftances,

pas l'ombre d'un complot, pas la trace d'une conſpiration.

On oppoſe en vain l'unité du départ des Pariſiens, à la même heure ; l'enſemble de dix mille perſonnes qui ſe rendent au même lieu, qui tiennent le même langage, qui portent les mêmes armes ; la preuve la plus convaincante ; peut-être qu'aucun complot n'a exiſté antérieurement ; la preuve qu'aucun conſpirateur, aucun fanatique n'ont jamais conçu le projet atroce d'enſanglanter les marches du trône, & de déshonorer les pages de l'hiſtoire de France du meurtre de ſes ſouverains, c'eſt qu'ils exiſtent encore tous deux. On doit des éloges ſans doute à la vigilance des gardes nationales ; mais il n'eſt point de phalanges qui réſiſtent au poignard ou au poiſon d'un fanatique furieux. Henri III & Henri IV étoient environnés de gardes, & neanmoins le ſtilet de Jacques Clément, & le couteau de Ravaillac ſe virent jour au milieu des piques & des bayonnettes. Aucun complot n'a donc exiſté, & ceux qui m'ont vu, parlant, ſaluant, badinant avec ma canne, & indiquant de la main les appartemens du roi, ſont les ſeuls coupables & les ſeuls factieux.

Non, non, impoſteurs, votre attention n'a pu, durant la ſcène criminelle qui s'eſt paſſée

à Verſailles, deſſiner dans votre imagination & graver dans votre mémoire, mes geſtes, mon ſourire, & tout ce que j'aurois fait ou pu dire: votre attention auroit été alors ou trop troublée, ou trop accablée, ou trop partagée, pour qu'elle ait pu, dans la confuſion & dans l'ombre, démêler ſi habilement mes geſtes, mon air & mon ſourire. Non, non, l'homme impartial ne reconnoîtra point dans vos dépoſitions ces eſquiſſes légères que trace à la hâte, devant des objets confus & mobiles, le crayon incertain de la vérité; il y reconnoîtra, au contraire, le travail patient & peiné de la calomnie laborieuſe, qui, dans la retraite, de ſang-froid, en repos, à la lumière, devant des modèles immobiles, étudie, recherche, détaille & finit.

Que c'eſt bien la calomnie, par exemple, qui a calculé le nombre de mes pas, qui a compté mes allées & venues, qui a ſaiſi la forme de mon chapeau, la couleur & la nuance plus ou moins foncée de mon frac ou de mon habit.

Je paſſe à ce qui m'eſt perſonnel dans la journée du 5 & du 6 octobre; je ſerai obligé de répéter en partie ce que j'ai dit dans l'expoſé de ma conduite : j'en demande pardon; mais quand il s'agit de confondre la calomnie, les répétitions ſont eſſentielles, ſont permiſes. Un ſimple

particulier, calomnié, accusé, peut se croire absous, innocent, s'il se jette à mis corps dans la piscine ; qu'on me passe le mot : mais pour moi, l'immersion doit être totale, & Philippe d'Orléans doit s'y plonger tout entier.

Le dimanche 4 octobre, il n'y avoit pas d'assemblée, & j'étois parti, suivant mon usage, le samedi 3 au soir pour me rendre à Paris. J'étois dans l'intention de retourner le lundi matin à Versailles ; mais je fus retenu par le travail qu'avoient à faire avec moi quelques personnes de ma maison. J'appris successivement, pendant ce jour, l'effervescence qui régnoit dans Paris, le départ pour Versailles d'une quantité de peuples assez considérable, ayant des armes & même du canon ; & enfin le départ d'une grande partie de la garde nationale Parisienne. Je ne sus d'ailleurs rien de ce qui se passoit à Versailles, jusqu'au lendemain mardi matin, que M. le Brun, capitaine d'une compagnie de la garde nationale, bataillon de Saint-Roch, & inspecteur du palais-royal, me fît éveiller & vînt me dire qu'un exprès de la garde nationale étoit venu donner à son corps-de-garde des nouvelles de Versailles ; mais elles ne contenoient aucun détail ni le récit d'aucun évènement.

Le même jour, vers huit heures du matin,

je me mis en route pour me rendre à l'Assemblée nationale. Tout me parut tranquille jusqu'à l'entrée du pont de Sèvre; mais là je rencontrai les têtes des malheureuses victimes de la fureur du peuple. Je dois dire cependant, à la décharge de ce même peuple, que le cortége qui suivoit ce spectacle sanglant étoit peu nombreux.

Entre Seve & Versailles, je rencontrai quelques charrettes chargées de vivres & escortées par un détachement de la garde nationale. Quelques-uns des fusiliers de cette garde, penserent que ma voiture ne devoit pas passer ce convoi; malheureusement mon postillon, à qui ils s'adresserent, étoit Anglais & ne savoit pas un mot de français; il écoutoit sans comprendre & continuoit son chemin : un des fusiliers le mit en joue à bout portant, & tira son coup de fusil, qui par bonheur ne partit point. L'officier qui commandoit le détachement s'apperçut de ce qui se passoit; il accourut, reprimanda sévérement le soldat, me dit que cet homme étoit ivre, ordonna très-honnêtement qu'on me laissât passer, & me donna deux hommes à cheval pour escorte, afin que je n'essuyasse pas de nouvelles difficultés dans ma route. Ces deux cavaliers m'escorterent en effet jusques chez moi & refuserent la légere récompense que je crus devoir leur offrir.

Je fortis fur-le-champ de chez moi pour me rendre à l'Affemblée nationale. Je trouvai une partie des députés dans l'avenue ; ils m'apprirent que le roi défiroit que l'affemblée fe tînt dans le fallon d'Hercule ; je montai au château, & j'allai chez fa majefté : j'appris enfuite que l'affemblée fe tiendroit dans la falle accoutumée, & j'y revins à temps pour participer au décret qui déclaroit l'Affemblée nationale inféparable de la perfonne du roi.

Ici finit tout ce que je devrois avoir à dire fur ces deux journées ; mais la fuite des évènemens, la procédure criminelle du châtelet & les inculpations de plufieurs dépofans, me forceront d'y revenir.

Peu de jours après l'arrivée du roi à Paris, M. de la Fayette m'écrivit pour me demander un rendez-vous. Je lui repondis qu'il n'avoit qu'à me faire dire le lieu & l'heure, & il me les donna chez Madame de Coigny. Voici ce qui fe paffa de relatif à moi dans cette entrevue. M. de la Fayette me dit que le roi défiroit que je me chargeaffe d'une miffion à l'étranger, & il ajouta que, mon abfence ôtant tout prétexte à fe fervir de mon nom, dont il croyoit qu'on pouvoit abufer, il penfoit qu'alors il trouveroit plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans

la capitale & empêcher des mouvemens, qu'en effet ses soins n'avoient pu encore ni prevenir, ni réprimer. Il me présenta aussi, comme un motif pour accepter, que cette marque de confiance, de la part de sa majesté, détruiroit entièrement tous les traits que la méchanceté, (*ce sont là ses expressions*,) commençoit à répandre sur mon compte; il finit par ajouter que son opinion personnelle étoit que je pouvois être en Angleterre d'une grande utilité à la nation française.

Le désir du roi eût été à lui seul un objet important de considération, & concourir au retour de la tranquillité publique me parut le plus grand bienfait dont je pusse payer l'affection si touchante que m'avoit témoigné le peuple; il me parut encore que cette tranquillité étoit le besoin le plus pressant de la capitale, dans un moment où déjà elle possédoit son roi, & où elle alloit, sous peu de jours, posséder l'assemblée natinale; je voyois sur-tout la révolution, plus affermie que jamais, n'avoir à redouter que des troubles dont on pourroit tenter d'embarrasser sa marche; enfin la mission qu'on me proposoit pouvoit être très-importante pour la France. J'acceptai donc sous la seule condition que l'assemblée nationale consentiroit à mon absence; elle consentit & je partis aussi-tôt.

Je

Je ne fais quelle intrigue jugea convenable à fes intérêts d'engager le peuple de Boulogne à s'oppofer à mon départ ; mais ce que je n'ai pas pu ignorer, c'eft que l'argent qui fut employé à cet effet n'ofât fe fervir d'autres moyens que ceux que lui fourniffoit le peuple. Retenu par une foule innombrable on eût dit que j'emportois avec moi le falut de la France ; la réfiftance ne fe manifeftoit qu'au milieu des louanges & des bénédictions : il étoit difficile de n'être pas impatienté ; mais il étoit impoffible de n'être pas attendri : auffi, toutes les fois que je fonge à cette fcène vraiement touchante, je me fens ému & les larmes me viennent aux yeux.

Cet incident retarda de trois jours mon arrivée en Angleterre ; mais rien ne retarda l'activité de mes ennemis ; & ce voyage, entrepris par des confidérations majeures, par déférence au vœu du roi, & par des motifs louables fous tous les rapports, a été à la fois le fignal & le prétexte des plus abfurdes comme des plus atroces calomnies.

Lorfque le duc d'Orléans, régent, apprit les calomnies qu'on lui imputoit contre les jours du roi, fon pupille, il les méprifa ; fon filence confondit les calomniateurs : ce que le régent

fit alors, je pourrois, je devrois peut-être le faire aujourd'hui ; je devrois peut-être mépriser comme lui les calomniateurs, les libellistes, les libelles ; fort de mes motifs, orgueilleux de ma conscience, je pourrois encore une fois me taire & mépriser mes ennemis ; mais il entre, dans le plan de l'examen que je fais en ce moment, de chercher si les forfaits que la haine m'a imputés, je ne dirai pas sont vraisemblables, mais s'ils ne sont pas réellement impossibles.

On a répandu, & la procédure criminelle du châtelet prétend avoir des preuves convaincantes, que j'avois été le fauteur du mouvement de Paris sur Versailles, du 5 octobre ; & on a supposé que mon motif étoit l'espoir que la terreur décideroit le roi à fuir de Versailles ; qu'il ammeneroit avec lui M. le Dauphin ; que *Monsieur* l'accompagneroit, & que je parviendrois à me faire nommer régent ou lieutenant-général du royaume. Ces calomnies font frémir ! Eh bien ! les libelles où elles se trouvent sont encore les plus modérés. D'autres n'ont pas craint de prodiguer les assassinats & de me supposer l'ambition du trône. Tâchons de maîtriser un moment l'indignation que causent ces horreurs, un instant suffira pour en démontrer l'absurdité.

Examinons le premier de ces systêmes de calomnie.

Le roi s'enfuira : — Pour établir un fait sur cette supposition, les libellistes ont été obligés de dissimuler une remarque que tout le monde a pu faire & qui est également honorable pour la nation & pour le monarque. C'est qu'au milieu des événemens les plus désastreux, jamais le roi n'a manqué de confiance dans le peuple, ni le peuple dans le roi ; certes, il eût été difficile de penser que celui qui, de son propre mouvement, avoit été à Paris le 16 juillet, se seroit enfui de Versailles le 5 octobre : mais soit, supposons-lui cette volonté. Ne diroit-on pas que les barrieres de Versailles sont les limites de la France ? Les libellistes supposent donc, ou que le roi auroit pu se dérober à tous les yeux dans toute la traversée du royaume, & cela dans quel temps ? ou que nulle part il n'ont trouvé les Français empressés à le rassurer, à le retenir, à le ramener ? Ce n'est pas moi que cetre calomnie outrage ; c'est à-la-fois, le monarque & la nation. Je poursuis.

Monsieur s'enfuira comme le roi. Et quelle raison auroit-il eu de fuir, lui qui ne s'étoit montré dans la révolution que pour donner sa voix à la double représentation du tiers ? Il s'enfuira,

difoit-on, par attachement pour fa majefté : c'eût été, ce me femble, une étrange marque d'attachement que d'abandonner le foin du royaume, &, par fuite, l'intérêt & peut-être le falut du roi aux premieres mains qui euffent voulu s'en faifir.

Et pourtant, fi le roi ne fuit pas, fi *Monfieur* ne le fuit point, fi tous deux ne parviennent pas à fe rendre invifibles à toute la France, le crime qu'on me fuppofe eft totalement fans objet; ce feroit le délire de l'atrocité.

Et dans l'impoffible fuppofition de cet affreux fuccès, quel devoit en être le prix ? Ou la régence, ou la lieutenance générale du royaume. Ce reproche qu'on m'a fait, m'a donné lieu d'examiner quel feroit donc l'avantage de ce pofte fi défirable ? Et d'après l'examen très-réfléchi que j'ai fait, cette place, toute éminente qu'elle feroit, devra toujours moins exciter l'ambition que la crainte.

On fe forme par l'ufage, & les libelliftes ont fenti l'abfurdité de ces premiers fyftêmes; ils ont effayé dans un autre de le faire difparoître à force d'atrocités. Voyons, examinons s'ils ont mieux réuffi.

Ils fe font apperçus que l'impoffibilité fi évidente du roi, de la reine, du dauphin, de

Monsieur, traversans le royaume sans être apperçus, ôtoit toute base à leur calomnie. Alors ils ont accumulé les meurtres, & m'ont frayé la marche du trône à travers les assassinats.

Un témoin a déposé qu'après l'arrivée du roi à Paris, quelques-uns de mes jockeis & plusieurs de mes gens avoient marqué pendant trois nuits des maisons, à la craie, pour causer des frayeurs à la famille royale : trois ou quatre de ces marqueurs ont été arrêtés, conduits devant les commissaires, où, interrogés, ils ont été reconnus pour des vagabons, & des gens sans aveu.

Un abbé Paulmier a dit à un laïc, qui a dit à un abbé député, & tous trois ont dit encore à d'autres, qu'un curé, membre de l'Assemblée nationale, disant son office dans un des bureaux, de nuit & sans lumiere, m'a vu y entrer avec M. de Latouche, & qu'il entendit, entre lui & moi, ce colloque : le coup est donc manqué ? —Oui ? ça — n'a donc pu gagner d'Estaing — Non : il n'y faut pas compter.

Interrogez l'abbé Paulmier sur la source de ce bruit ; il ne sait où il l'a pris.

Interrogez M. de la Cheze : il place ce fait, vers le temps où l'on avoit parlé dans l'Assemblée nationale de la succession à la couronne.

Interrogez M. de Digoine : il prétend qu'on lui a rapporté cette aventure quelques jours avant le 6 octobre.

On ſe demande après tout cela, ce qu'exprime ce colloque ; quel pouvoit être le coup manqué, & comment il pouvoit paroître poſſible que j'expoſaſſe ainſi mes ſecrets dans un lieu ouvert à mille perſonnes, & où deux milles pouvoient l'entendre à travers des cloiſons légeres qui en forment l'enceinte.

Rien n'eſt extravagant comme la dépoſition de Marguerite Andelle ; ſi elle fut de bonne-foi, rien n'eſt plus groſſierement fourbe ; ſi elle jouiſſoit de ſes ſens & de ſon entendement. On ne répond pas à des témoignages de ce genre.

Pluſieurs témoins affirment que je riois aux éclats, en traverſant la cour des miniſtres, & le ſieur de Demain, qui s'érige en appréciateur de la penſée, ne parle point des éclats de rire ; mais il dit qu'il m'a vu traverſer les cours, & *que je n'avois pas l'air que je devois avoir dans une circonſtance pareille.*

Tous les témoins qui affirment m'avoir vu, tantôt à Paſſy, tantôt dans ma maiſon de Verſailles, tantôt dans la cour de marbre, riant ſouriant, badinant avec ma canne, ne s'accordent

ni ſur l'heure, ni ſur la forme de mon chapeau, ni ſur la couleur de mon habit.

La dépoſition de M. de la Corbiere eſt fauſſe ſur tous les points & ſous tous les rapports.

Le marquis de la Queuille me prête un propos que je n'ai jamais tenu, propos qui tend à faire croire que j'ai ſoudoyé les brigands qui dépouillèrent les magaſins du ſieur Réveillon.

Ceux qui liront attentivement la dépoſition de la femme Andelle, y trouveront tous les caractères romaneſques de la ſérie; & jugeront ſi cette dépoſition mérite plus de foi que les contes Mogols, ou les avantures de Rolland-le-Furieux.

M. de Beauharnois eſt inexcuſable de dépoſer qu'il a entendu dire au duc de Chartres, mon fils, que, pour terminer toutes les oppoſitions qui faiſoient retentir la ſalle nationale de murmures & de cris, *il falloit encore des lanternes*. Expreſſion triviale digne des halles, digne du général la Pique ou du Coupe-tête.

Le nommé Quenee, cocher, au ſervice de M. Panellier, m'a vu dans la cour des princes, dans la matinée du 5, à huit heures, en frac noir rayé; je n'ai eu de ma vie aucun rapport ni direct ni indirect avec le ſieur Garnier-Dwal; la miſſion qu'il dit avoir eu près de moi, pour m'emprunter de l'argent pour le prince Édouard d'Angletere, eſt un fait controuvé.

Il n'eſt pas vrai, comme l'affirme M de Prioreau, que je me ſois trouvé dans l'appartement du roi, au moment où M. de la Fayette haranguoit le peuple et lui diſoit qu'il connoiſſoit les fauteurs du trouble, & qu'il les nommeroit quand il ſeroit temps. Il étoit alors huit heures trois quarts du matin; j'étois avec MM. de la Touche, Blacons & de Biron dans la ſalle de l'Aſſemblée nationale.

Marie-Louiſe Pierret, gouvernante chez M. Grand, banquier, dépoſe quelle ma vu, le 5, à huit heures, dans la maiſon de M. Boulainvilliers, à Paſſi, applaudirla populace qui paſſoit ſous mes fenêtres. Marie-Louiſe Pierret en impoſe, puiſque j'étois à Verſailles.

M. le chevalier de la Serre dit, qu'il m'a vu faire de la main un geſte qui indiquoit au peuple de ſe porter vers l'appartement de la reine. J'en demande pardon à Monſieur de la Serre; mais ſi l'on renouvelloit de nos jours la peine infligée autrefois aux calomniateurs, il mériteroit d'être puni, pour l'exemple.

Je répondrai au ſieur Galland, qui m'a vu dans la matinée du 5, allant & venant pluſieurs fois de chez moi, à l'Aſſemblée nationale, & de l'Aſ-

ſemblée

femblée nationale, chez lui, ou qu'il ne me connoît pas ou qu'il en impofe.

Le temps, le lieu, l'époque eft précife, & ne laiffent point d'équivoque; cependant le nommé Gobert, auffi domeftique chez M. Pannelier, me voit au même inftant, fouriant, parlant au peuple, entouré de la garde parifienne & au milieu d'un groupe de femmes, vêtu d'une rédingotte grife qui cachoit mon habit & mon cordon.

Le même jour, & à la même heure, la femme Briffon me voit traverfer la cour royale en frac bleu, ayant une petite badine à la main.

La dépofition de M. de Frondeville eft prefque auffi extraordinaire, auffi romanefque que celle de la femme Andelle. Il m'a vu, dit-il, le 2 ou le 3 octobre, defcendant de ma voiture, qu'une grande foule fuivoit, & entrant dans l'Affemblée nationale; il remarqua quelque chofe qui paroiffoit pefer dans la poche droite de mon frac, il penfa que c'étoit un fac d'argent; il obferva de façon à pouvoir s'en affurer, & vit *très-diftinctement* le fac tomber dans la bafque droite de l'habit, par une ouverture faite à la doublure, & la tête du fac répondre dans la ceinture de la culotte à laquelle elle étoit attachée. Il me vit dans cet état durant deux jours de fuite.

D'après cette dépofition, il femble que M. de

Frondevile m'a dit : arrêtez-vous, renverſez votre poche, ſoulevez la baſque de votre habit, renverſez votre ceinture, & que ce plaiſant exercice a commencé le lendemain.

Et Monſieur de Frondeville ne ſait pas très-préciſément ſi le ſac contenoit de l'argent ; il n'en a vu faire aucun uſage, le même volume s'eſt conſervé pendant deux jours . . . . . Après tout, il m'étoit permis, ce me ſemble de porter un ſac d'argent, de l'attacher à ma ceinture, de percer la doublure de ma poche . . . . . Et puiſque tout cela pouvoit ſe voir *diſtinctement*, il en falloit peut-être conclure qu'il n'y avoit rien de ſuſpect.

Je me permets une ſeule réflexion : M. de Frondeville obſerve, dit-il ; il avoit ſans doute quelque motif d'obſerver ; il attachoit ſans doute quelque importance à ce qu'il voyoit ; il en tiroitquelque induction. Comment demeura-t-il le ſeul témoin d'un fait qui lui parut auſſi ſingulier, & eut-il, pendant deux jours entiers, la patiente diſcrétion de garder ſa découverte pour lui.

Oui, j'ai entendu, auſſi bien qu'un grand nombre de dépoſans, les cris répétés de *vive le duc d'Orléans* ; mais outre que j'ai fait mes efforts pour faire ceſſer ces acclamations, depuis quand

peuvent-elles être un grief contre celui qui en eſt l'objet.

Des acclamations, témoignages d'amour, hommage flateur du peuple, à qui ſa publicité ne permet pas d'être ſuſpect, deviennent un attentat dans un ſérail de l'Aſie, d'où un maître ombrageux règne par la crainte, & deffend tout autre ſentiment.

Là, un ſeul homme eſt compté; mériter de l'être eſt un crime, une trahiſon : un ſultan, dans ſa vieilleſſe imbécille, commande aux miniſtres de ſa vengeance de laver dans le ſang de ſon fils, le crime d'avoir été aimé.

Mais parmi des hommes libres, ces bénédictions qui honorent les bons citoyens, & acquittent l'état, ſont le tréſor du peuple, le germe à la fois & la récompenſe du patriotiſme.

Un eſpion apparemment eſt envoyé chez la reine; c'eſt un de mes valets-de-chambre. M. de Digoine & M. de Frondeville étoient préſens : on raiſonnoit librement, la reine impoſa ſilence en avertiſſant qu'un de mes gens venoit d'entrer, & cela étoit ſi vrai que, ces meſſieurs ſe retournant, M. de Digoine le vit en habit puce & cheveux gris-blancs; & M. de Frondeville, en habit gris & cheveux bruns.

Je conviens que M. de Frondeville n'acheve

pas le ſignalement; il ſe raviſe, & dit que ſa mémoire peut ne pas être fidele ſur un fait auſſi indifférent. Mais pouquoi dépoſer d'un fait indifférent ? Pourquoi ſe raviſer ſur un fait indifférent? Le témoignage du ſieur Morel eſt plus ſérieux : voici ce qu'il dépoſe. Allant à ſa faction, il traverſe la multitude qui occupe le grand eſcalier, & c'eſt au moment de l'invaſion; car il eſt témoin du coup de feu qui caſſe la tête d'un homme, au pied de l'eſcalier, & c'eſt enſuite qu'il eſt poſté vers l'œil-de-bœuf, & enſuite qu'il dit m'avoir vu.

Or, la garde nationale ne prit les poſtes dans l'intérieur du château, qu'après avoir expulſé les bandits qui s'y étoient introduits. Quand ceux-ci montoient le grand eſcalier, les gardes du roi occupoient ſeuls ces poſtes, ſeuls, ils réſiſterent, ſeuls, & ſe barricaderent.

Auſſi le ſieur Morel ne vit rien de tout cela; il faut en conclure qu'il n'y étoit pas; il faut en conclure que s'il s'eſt mis en faction vers l'œil-de-bœuf, ce fut dans un autre moment; il faut en conclure que, pour ſe vouloir donner comme témoin de trop de choſes, le ſieur Morel laiſſe voir qu'il n'a été témoin d'aucune.

Examinons la dépoſition du ſieur la Serre, qui, diſant à peu-près les mêmes choſes que le

ſieur Morel, tombe comme lui dans une foule de contradictions.

Le ſieur la Serre monte en même-temps que la foule le grand eſcalier. Nous ſavons qu'à l'inſtant même un combat s'engageât ; un homme fut tué au-deſſus de l'eſcalier, & un autre au-deſſous. Les gardes du roi furent, après quelques réſiſtances, accablés par la fureur & le nombre....... Eh bien! le ſieur Laſerre n'a pas vu cela.

Un garde du roi eſt terraſſé, volé ; forcé de céder, lui & ſes camarades ſe retirent, ſe ferment, ſe barricadent..... Eh bien! toute cette action échappe au ſieur Laſerre.

Il eſt le ſeul homme qui, dans toute la journée m'ait vu vêtu d'un frac rayé.

Il me voit tourner à gauche, pour gagner l'appartement du roi, & les paſſages pour aller chez le roi ſont condamnés.

Lui-même, il va dans l'appartement du roi; il n'y remarque aucun mouvement extraordinaire, ni l'inquiétude du roi, ni la fuite de la reine, ni les allarmes que réproduiſent de minute en minute les mouvemens, les efforts & la bruyante colere de la troupe forcenée qui eſt aux portes,

Il avoit ſur le grand eſcalier, & des oreilles & des yeux; il eſt frappé dans ſes deux ſens;

auſſi-tôt qu'il m'a apperçut, il ne voit plus, il n'entend plus.

Après avoir battu ces témoignages par eux-mêmes, je pourrois les battre par d'autres.

C'eſt moi qui ai proféré le premier, dit-on, ces mots, *le roi à Paris* : outre que cette dépoſition eſt vague, inſignifiante, voyons ſi elle a quelque fondement.

Le deſſin d'amener le roi à Paris ſe joignit naturellement aux impreſſions diverſes qu'avoient produites une foule de circonſtances.

Depuis plus d'un ſiecle la capitale regrettoit la préſence de nos rois ; elle n'avoit pas perdu l'eſpoir de les poſſéder de nouveau. L'accompliſſement de ſon vœu dépendoit d'une occaſion ; elle ſe préſente & on ne la perdit pas.

Paris étoit menacé de la famine. Peut-être dit-on au peuple que, quand le roi y viendroit habiter, la diſette n'y ſeroit plus à craindre ; & ceux qui diſoient cela, connoiſſoient les Français, & l'amour confiant qui les lie à leur roi.

Le peuple reſpiroit, dans un nouvel ordre de choſes, l'air de la liberté nouveau pour lui. Une conſpiration étoit annoncée ; le peuple n'imaginoit pas que ſon roi voulût l'abandonner ; mais il pouvoit lui être enlevé ; mais l'en-

levement du roi alloit être le commencement de la guerre civile inteſtine ..... Le ſéjour du roi à Paris doit guérir toutes ces craintes.

Si cette idée d'engager le roi de venir à Paris, n'a pas été univerſelle, elle étoit l'idée de pluſieurs : elle fut propoſée ; elle fut applaudie preſque unanimenț dans la matinée du 6 : il eſt donc évident que ce n'eſt pas aux paroles qu'on m'attribue, qu'eſt dû le ſéjour du roi à Paris.

Paſſons à d'autres dépoſitions. Que ſignifient les rapports multipliées du ſieur Pelletier, qui, ayant tout ouï dire & rien vu, remplit douze pages de ſon fiel anti-patriotique, & ſemble n'ouvrir l'information que pour donner, dans la malignité du prélude, la juſte idée de ce qui va ſuivre.

Que ſignifie la longue narration au début de laquelle M. Monnier avertit qu'il dira plus qu'il n'a vu, & dont les détails ſemblent n'être enſuite qu'une gloſe amere, qui ne s'arrêtant pas aux faits, va juſqu'à ſuppoſer les intentions?

Que ſignifie l'hiſtoire des preſſentimens de M. Malouet, & de ſa ſociété intime, où l'on ſépare dans l'Aſſemblée nationale, une claſſe de membres attachés aux principes conſtitutifs de la monarchie, comme ſi ces principes dans leur pureté avoient pu être divers?

Que ſignifie cette affection malicieuſe, qui,

lorſqu'il s'agit des crimes du 6 octobre, rappelle une cenverſation de M. Coroller, & montre un myſtere dans une légereté ?

Qui met dans la bouche de M. Barnave un diſcours ridicule pour ſuppoſer l'aveu d'un complot ?

Qui répète des expreſſions indifférentes de M. l'abbé Scieyès, avec le ton que l'on prend pour faire entendre un ſens profond ?

Qui établit M. Dupont au milieu des ſoldats du régiment de Flandres, pour les haranguer ?

Qui entaſſe les membres de l'Aſſemblée nationale parmi le peuple agité, pour les ſtimuler encore ?

Qui, dans l'affreuſe matinée du 6 octobre, déguiſe en femmes MM. Barnave, Chapellier, d'Aiguillon, Lameth ?

Qui, dans la même matinée environne M. de Mirabeau entouré de pluſieurs de ſes collegues mal vêtus, & ſe cachant derriere les rangs du régiment de Flandres, &c. &c.

Ce que tout cela ſignifie ? Qu'on ouvre l'information. Voyons comme ces atroces ſuppoſitions ſont vagues, comme on s'enveloppe de rapports, comme les momens & les lieux ſont à deſſein confondus ou paſſés ſous ſilence, afin que la calomnie, sûre de ſon effet, ſe replie, change

de

de face & dans ſa mobilité échappe à toutes les lumieres.

Ce que tout cela ſignifie ?..... Voyez les noms qui ſont proférés, choiſis ſur la liſte des amis de la liberté & des coopérateurs de la conſtitution, noms chers aux citoyens, & odieux aux ennemis du peuple.

N'eſt-il pas démontré que la conſtitution eſt le but de tous les traits qu'on aiguiſe en ſecret? Les fureurs qui veulent la renverſer ne ſe ſont-elles pas exercées d'abord contre l'aſſemblée nationale, dont elle eſt l'ouvrage?

Monſieur de la Châtre dépoſe qu'il m'a vu à Verſailles, le 6 au matin, ayant l'air de revenir de la place d'armes, où deux gardes du corps venoient d'être tués. J'ai entendu, dit-il, dans ce moment des cris perçans de *vive le roi d'Orléans*; il avoit une badine à la main, une groſſe cocarde au chapeau & *ne ceſſoit de rire....* ailleurs je l'ai vu ſuivi d'une multitude très-nombreuſe; il ne diſcontinuoit pas de rire en faiſant jouer ſa badine. Il avoit l'air de diriger ſes pas vers la cour des princes, où étoit un grouppe de perſonnes bien habillées, qui n'ont rien dit au duc. Il a rebrouſſé chemin, toujours ſuivi d'une multitude de gens, preſque nuds, & dans le nombre beaucoup de femmes. Ce duc

a ſorti par la grille du pavillon Talaru. La dénégation la plus abſolue ſera ma réponſe à ce qu'articule M. de la Châtre, ſa dépoſition étant fauſſe dans tous les points & ſous tous les rapports.

Les ouï dire de M. de Mirabeau le cadet ne méritent pas que je m'y arrête. Que ſignifie en effet ſon aſſez longue dépoſition ?

Il a entendu deux perſonnes, ſortans de la ſalle de l'aſſemblée, demander à l'homme qui en tenoit la buvette, qui paieroit les pâtés, les jambons, les cervelats, les vins & les liqueurs qu'il diſtribuoit avec profuſion à tous venans; et que cet homme a répondu: *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner*, le 6 entre ſept & neuf heures du ſoir. M. de Mirabeau étant avec d'autres députés, on vint leur dire que le duc d'Orléans étoit dans un grouppe de peuple, au milieu de l'avenue. M. de Mirabeau dépoſe que monſieur de Coulommiers lui a dit qu'il s'étoit tenu des conciliabules avant le 5 octobre dans la maiſon qu'occupe mes enfans à Paſſy ; que le bruit avoit couru que j'avois paſſé une partie de la nuit du 5 au 6 dans le bois de Boulogne. La dépoſition de monſieur de Mirabeau roule comme on le voit, ſur *on m'a dit*, *j'ai oui dire.*

M. de Virieux dépoſe qu'un officier de la

garde nationale l'aſſurât qu'on étoit décidé à Paris à me nommer lieutenant-général ou protecteur du royaume. M. de Virieux ne nomme, ni ne déſigne cet officier.

Je me rappelle fort bien que, lors de l'affaire du ſieur Réveillon, on vînt prier la chambre de la nobleſſe, préſidée alors par M. de la Queuille, de mettre ordre à cette eſpece d'inſurrection, & qu'elle répondit qu'elle ne pouvoit s'en occuper; que c'étoit au parlement, au miniſtre, à la police; mais qu'elle croyoit que les états-généraux en chercheroient les auteurs, pour les faire punir. Il n'eſt pas vrai que j'interrompis monſieur de la Queuille, pour lui demander comment les états-généraux puniroient les coupables, & qu'il me répondit, par la honte, monſeigneur; & ils livreront les fauteurs de ce trouble à la juſtice du roi, pour être punis corporellement. M. de la Queuille ajoute dans ſa dépoſition qu'à ces deux mots je ſortis de la ſalle. Ma queſtion, la réponſe de M. de la Queuille & ma ſortie de l'aſſemblée ſont des faits totalement controuvés & auxquels je réponds par la dénégation la plus abſolue.

Que ſignifie la dépoſition du ſieur Flamain, avocat, qui a entendu dire à une femme: *ſacré-nom-d'un-Dieu*, ſi le roi & la reine ne ſont pas

à Verſailles, nous foutons le château en canelle & plaçons ſur le trône le duc d'Orléans. Suis-je reſponſable des propos d'une femme folle ou ivre.

Le ſieur Morlet, garde nationale de Paris, de ſentinelle à la porte de la ſalle des gardes de l'appartement du roi, dépoſe qu'il avoit reçu la conſigne de ne laiſſer entrer que les officiers, grenadiers & gardes-du-corps : il ſe préſenta, dit-il, diverſes perſonnes à qui il refuſa le paſſage, entre autres un particulier botté, couvert d'un chapeau rond, vêtu d'une lévite, & qui m'a reconnu; pluſieurs dépoſans m'ont vu à la même heure, tantôt en frac uni, rayé, gris, brun ; & M. Morlet me voit vêtu d'une lévite.

Il y a quelque tems qu'il me tomba ſous la main un libelle contre moi; j'en veux faire l'annalyſe, pour prouver à quelle extrémité on a pouſſé la calomnie : les charges entendues au châtelet ne ſont rien en comparaiſon de ce libelle. On en peut juger.

Il n'exiſte plus aucun doute ſur la faction du duc d'Orléans. Depuis ſon exil à Villers-Cotrets, ce prince étoit tourmenté du deſir de la vengeance; il a cru trouver dans la conſervation des états-généraux un moyen d'aſſouvir ſa haine contre la cour : Il fut alors autoriſé

de ces prétendus efprits forts & qui ne font que brouillons. On a vu fe former ce fameux confeil de révolutions; le comte de Mirabeau & l'abbé Seyès en ont été les principaux coriphées. Des pamphelets qui annonçoient des opinions étrangères fe multiplièrent à l'infini; le public avide de nouveautés les lut avec fon enthoufiafme ordinaire. Ceux qui firent les plus fortes impreffions, font de l'abbé Seyès: ce nouveau confeil du duc d'Orléans préparoit fes moyens. L'hyver long & rigoureux de 1788 fit voir dans le prince une générofité fubite.

Si fes aumônes furent abondantes, les papiers publics n'en laifferent pas ignorer la plus petite partie, la moindre circonftance : le peuple crut alors avoir dans ce prince, devenu leur bienfaiteur, un homme, un pere, un nouveau.... Ces idées étant fortement alimentées par tous fes partifans ftipendiés, les trois jours de Longchamp furent pour le duc d'Orléans une occafion favorable pour fe faire voir par le peuple enthoufiafte; auffi s'y rendit-il chaque jour à cheval, accompagné de fes fils. Tout le monde paroiffoit dans l'ivreffe, excepté cependant les gens de fang-froid, qui croyoient appercevoir dans toutes fes démarches fi extraordinaires un autre but que celui du bien général; ils voyoient au

contraire qu'on pofoit déja les bafes d'une faction dangereufe. La fuite de ce libelle répond au commencement, & par-tout eft rempli des calomnies les plus atroces; il mérite le plus profond mépris: l'auteur ne craint pas d'appeller fur moi le glaive de la juftice; il regrette que ce qu'il appelle ma fuite en Angleterre, ait fouftrait ma tête au bourreau.

La dépofition du fieur Pelletier repofe fur les mêmes autorités. Il a ouï dire que j'avois fait appeller les gardes du palais-royal, pour leur faire l'hiftoire du dîner du premier octobre, & leur recommander de la rendre publique. Pourquoi les gardes n'ont-ils pas été produits, pour confirmer un ouï dire qu'il étoit fi aifé de vérifier: alors cette charge particuliere auroit pu être de quelque conféquence.

Le fieur Pelletier a ouï dire encore qu'un grand nombre de couriers avoit couvert les routes de ma part. Le fieur Pelletier a ouï dire..... Mais qu'eft-ce que ce dépofant n'a-t-il pas entendu dire?

On a vu des plaques de métal a mes armes, trois honorables membres de l'affemblée nationale ont figné cette découverte dans l'information, on eft allé à la fource & on a fu que ces plaques avoient été ordonnées en 1788, & def-

tinées à marquer les limites & attachées à cet effet à des poteaux.

On a ſçu que le ſieur Simon, graveur, en fît le modele & qu'elles furent exécutées dans l'hiver ſuivant, en plomb, par le ſieur Rouſſeau & en fonte par le ſieur Gibiard.

Voici le pendant des plaques; pluſieurs caiſſes ſont arrêtées, dit-on, à la ſuite de mon régiment d'infanterie; elles contenoient des fragmens de bois taillés de maniere à s'entrelier ſous diverſes formes, de la hauteur d'un pouce, de l'épaiſſeur d'une ligne, & ne préſentoient, déſaſſemblées, que de petites piéces édentées avec ſymétrie. M. Maillardet a déclaré cette priſe; un autre témoin, le ſieur Roſnel, a rapporté une converſation dans laquelle on lui avoit dit que de telles piéces de bois étoient employées par les anciens à conſtruire des ponts pour paſſer les rivieres. .... Il ſemble apparemment au ſieur de Roſnel qu'il voit déjà des régimens de ligueurs portant leurs ponts, comme leurs fuſils, & les fleuves n'être plus un obſtacle. Le fait eſt que ces piéces de bois ſont des eſpèces de joujoux d'enfans, préparés par la patience des ſolitaires; badinage propre a poſer ſur une corniche de cheminée, chef-dœuvre de patience & de legèreté, qui ne ſuppoſent aſſurément rien de ſuſpect.

Pendant plus d'un an, s'il faut en croire les témoins, j'ai ſtipendié le peuple, j'ai fait répandre avec profuſion de l'or & de l'argent parmi des vagabonds, des bandits, les habitans du faubourg St.-Antoine & les forts de la Halle. aucuns de ceux qui ont dit que j'ai ſoudoyé ſi généreuſement, n'ont comparu au châtelet, n'ont dépoſé dans la procédure.

Je finirai mon mémoire par une obſervation naturelle, qui paroîtra ce me ſemble d'un grand poids.

J'ai publié à Londres un mémoire juſtificatif; j'y déclare que j'étois à Paris le 6 octobre; que je fus éveillé par le ſieur le Brun; arrêté ſur la route par un détachement de la garde nationale, dont l'officier me fit eſcorter.

Le ſieur le Brun étoit un témoin a produire; il en auroit indiqué d'autres.

Il n'étoit pas bien difficile de découvrir les perſonnes qui compoſoient le détachement rencontré à Sèvres, & ſur-tout l'officier qui le commandoit.

J'aurois deſiré que les officiers du châtelet fuſſent allés juſques-là : Je n'admettrois pas l'excuſe qui ſeroit puiſée dans le défaut de notification légale ; il me ſemble que l'amour de la vérité ne s'enveloppe pas dans cette pointille de formes.

Il eſt bien plus difficile encore de concevoir les officiers du châtelet dans l'intention qui éloigne de l'information. M. d'Eſtaing, le ſieur le Cointre, & le ſieur Martereau, dont le témoignage étoit ſi précieux a recueillir ; je les remarque entre pluſieurs dont les noms étoient ſur la liſte du comité des recherches, & qui n'ont point été appelés ; & pourtant j'aurois cru que cette liſte faiſoit en quelque ſorte partie de la dénonciation ; j'aurois cru qu'il n'appartenoit pas aux tribunaux de compoſer ainſi avec les indications fournies par les dénonciateurs. Ce triage qu'on a fait au châtelet a quelque choſe de ſingulier, dont il eſt difficile de ne pas marquer ſon étonnement.

Ce qui décèle encore les vraies intentions du châtelet, ce ſont les démarches aſtucieuſes qu'il a faites auprès du témoin oculaire, pour l'engager à dépoſer ce qu'il ne ſavoit pas. Ce témoin s'eſt trouvé à Verſailles le 5 & le 6 octobre ; il avoit tout vu, tout entendu. Ce témoin avoit été indiqué par le comité des recherches, pour faire ſa dépoſition ; & cependant ce témoin eſt rejetté par le châtelet, plus fait peut-être pour être livré à la rigueur des loix que pour en être l'organne & le miniſtre.

M. Deſmoulins n'avoit pas moins obſervé que

ce témoin oculaire ; & , par cette raiſon ſeule , il n'eſt pas appelé en témoignage : pourquoi ? parce que ce courageux citoyen a prouvé publiquement & d'une maniere triomphante qu'il étoit vrai & incorruptible. Il avoit paſſé une grande partie de la nuit dans la ſalle de l'Aſſemblée nationale ; il avoit aſiſté an banquet des Forts & des Dames de la Halle ; il avoit prêté l'oreille a leurs converſations ; il avoit entendu leurs imprécations, leurs menaces, leurs blaſphêmes. Il avoit pu juger, il auroit pu dire que l'unique motif qui avoit déterminé ces femmes étoit la faim, la miſere, tous les beſoins réunis enſemble.

Je finis, en proteſtant que les journées du 5 & du 6 octobre n'ont ceſſé d'agiter mon eſprit & de ſerrer douloureuſement mon cœur ; & j'aurois ſuccombé ſans les ſoins & les conſolations de l'amitié.